



DECRET D/2023/0106 / PRG/CNRD/SGG

PORTANT OUVERTURE DE CREDITS A TITRE D'AVANCE, EXERCICE 2023

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu- La Charte de la Transition,

Vu- La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;

Vu- La Loi L/2022/0016/CNT/ du 28 décembre 2022, portant Loi de Finances pour l'année 2023 ;

Vu- L'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu- Le Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013, portant Règlement Général sur la Gestion Budgétaire et la Comptabilité Publique ;

Vu- Le Décret D/2022/064/PRG/CNRD/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;

Vu- Le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;

Vu- Le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022, modifiant la structure du Gouvernement de la Transition ;

Vu- Le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022, portant nomination des membres du Gouvernement de Transition ;

Vu- Le Décret D/2022/603/PRG/CNRD/SGG du 29 décembre 2022, portant promulgation de la Loi L/2022/0016/CNT/ du 28 décembre 2022 ;

Vu- Le Décret D/2022/0604/PRG/CNRD/SGG du 29 décembre 2022, portant répartition des crédits de paiements ouverts au budget de l'Etat entre les départements Ministériels et Institutions pour 2023 ;

Vu- Le Communiqué N°01 du 05 septembre 2021, portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;



Vu- La lettre N°205/METFP/CAB/2023 du 24 février 2023 de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, relative à la demande d'ouverture de crédits budgétaires pour le chantier école des Centres de Formation Professionnelle CFP de Donka et Ratoma, au titre de l'exercice 2023.
Sur proposition du Ministre du Budget,

DECRETE

Article premier :

Sont ouverts à titre d'avance, des crédits budgétaires de **quatre milliards deux cent soixante-six millions deux cent quarante mille francs guinéens (4 266 240 000 FG)** en faveur du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, conformément au tableau 1 en annexe.

Article 2 : Est inscrit en ressources, pour 2023, un montant de **4 266 240 000 FG** issu de la vente des véhicules de l'ancien gouvernement, conformément au tableau 2 en annexe.

Article 3 : la dépense est imputable sur les lignes budgétaires indiquées dans les tableaux référencés D/29 à D/32, joints au présent Décret.

Article 4 : Les ressources inscrites sont affectées à la prise en charge des crédits ouverts à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 5 : Les crédits ouverts sont soumis à la ratification du Conseil National de la Transition (CNT), conformément aux dispositions de l'article 31 de la Loi Organique Relative aux lois de Finances.

Article 6 : Le Ministre Secrétaire Général de la Présidence, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Budget et le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent Décret.

Article 7 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

AMPLIATIONS:

PRG	2
SGG	2
MEF	2
MB	2
METFPE	2
DGB	2
DNSI	2
DNCF	2
DGTCP	2
ARCHIVES	2/18

Conakry, le 29 AVR 2023


Colonel Mamadi DOUMBOUYA





N° #0961/MB/SG/CAB/DGB/23

Conakry, le 19 AVR. 2023

RAPPORT DE PRESENTATION-PROJET DE DECRET

A LA TRES HAUTE ATTENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
PRESIDENT DE LA TRANSITION

Par lettre N°205/METFP/CAB/2023 du 24 février 2023, Monsieur le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi sollicite une ouverture de crédits budgétaires d'un montant de **quatre milliards deux cent soixante-six millions deux cent quarante mille francs guinéens (4 266 240 000 FG)**, pour la poursuite des travaux du Lot 2 du Projet de rénovation et d'extension du CFP de Donka, au titre de l'exercice 2023.

En effet, cette requête fait suite à la visite que vous avez bien voulu effectuer dans les écoles de formation professionnelle et les constats relevés sur la vétusté des bâtiments abritant ces établissements scolaires.

Conformément à vos instructions, les recettes issues de la vente des véhicules sont destinées à la réalisation des programmes d'initiatives présidentielles, notamment dans les secteurs de l'éducation, l'enseignement professionnel, la santé et l'habitat (logements sociaux).

Excellence Monsieur le Président de la Transition,

C'est dans ce sens que le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi a bénéficié d'une ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de **9 000 000 000 FG**, au titre de l'exercice 2022, pour la rénovation des CFP de Donka et Ratoma. Sur ce crédit, il a été engagé et payé **4 733 760 000 FG**, comme l'atteste le document joint en annexe, relatif à la situation d'exécution du montant payé, les images sur l'état d'avancement des travaux du chantier CFP-Donka et l'état d'exécution prévisionnel du montant sollicité.



Ainsi, pour permettre la réalisation du Lot 2 du Projet de rénovation et d'extension du CFP de Donka, un report de crédits d'un montant de **4 266 240 000 FG** dans le budget 2023 du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, peut être autorisée.

Ces crédits additionnels, gagés sur les ressources issues de la vente de véhicules du Gouvernement (cession d'actifs) dont le disponible du compte est de 10 891 005 000 FG à date (Voir pièce jointe en annexe), feront l'objet de régularisation lors de la prochaine Loi de Finances.

Cette opération est conforme aux dispositions de l'Article 31 de la Loi Organique Relative aux lois de Finances sur les modifications qui peuvent intervenir dans la Loi de Finances de l'année, par l'ouverture de crédits supplémentaires.

C'est dans ce sens que le projet de Décret d'avance à hauteur du montant de **4 266 240 000 FG** joint en annexe du présent Rapport de Présentation, est soumis à votre Haute Approbation.

Veuillez agréer, **Excellence Monsieur le Président**, l'expression déférente de ma très haute considération.

Conakry, le **19 AVR. 2023**

Le Ministre du Budget



Dr. Lanciné CONDE

Tableau de transfert

Sect	Pr	Sous-Section	N	T	C	A	P	SP	Crédit initial	Crédit Actuel	Annulation	Ouverture	Crédit Révisé
21	0'00	210 382 010 200							Ministère de l'Enseignement Technique, De La Formation Professionnelle, de l'Emploi- Programme de Réhabilitation des CFP- Donka				
			2	5	1	1	10	3	Bâtiments Scolaires			2 475 895 287	2 475 895 287
TOTALX											2 475 895 287	2 475 895 287	2 475 895 287

Tableau de transfert

Sect Pr	Sous-Section	N	T	C	A	P	SP	Crédit initial	Crédit Actuel	Annulation	Ouverture	Crédit Révisé
21 0'00	210 382 010 200							Ministère de l'Enseignement Technique, De La Formation Professionnelle, de l'Emploi- Programme de Réhabilitation des CFP- Donka				
		2	2	1	1	10	2	Primes de Fonction Fonctionnaires & Contractuels			487 399 063	487 399 063
TOTALX										487 399 063	487 399 063	487 399 063

Tableau de transfert

Sect	Pr	Sous-Section	N	T	C	A	P	SP	Crédit initial	Crédit Actuel	Annulation	Ouverture	Crédit Révisé
21	0'00	210 382 010 200							Ministère de l'Enseignement Technique, De La Formation Professionnelle, de l'Emploi-Programme de Réhabilitation des CFP- Donka				
			2	3	2	9	10	0	Achats Autres Produits Spécifiques			262 445 650	262 445 650
TOTALX											262 445 650	262 445 650	262 445 650



Tableau de transfert

Sect	Pr	Sous-Section	N	T	C	A	P	SP	Crédit initial	Crédit Actuel	Annulation	Ouverture	Crédit Révisé
21	0'00	210 382 010 200							Ministère de l'Enseignement Technique, De La Formation Professionnelle, de l'Emploi- Programme de Réhabilitation des CFP- Donka				
			2	5	1	1	10	2	Bâtiments à usage Résidentiel			1 040 500 000	1 040 500 000
TOTALX											1 040 500 000	1 040 500 000	1 040 500 000

**ANNEXE AU DECRET D/N°...../PRG/SGG DU PORTANT OUVERTURE DE CREDITS A TITRE
D'AVANCE, EXERCICE 2023**

Tableau 1: Ouvertures de crédits supplémentaires (cf article 1er)

Section	Services	Nature de Dépenses	LFI	Ouvertures de crédit	Nouvelles dotations
21-Enseignement Technique et Formation Professionnelle	Centre de Formation Professionnelle de Donka	Renovation et construction	0	4.266.240.000	4.266.240.000
Total			0	4.266.240.000	4.266.240.000

Tableau 2: Recettes Additionnelles (cf article 2)

Nature de recettes	Intitulé	Prévision LFI	Ressources additionnelles	Nouvelles Prévisions
Vente de vehicules (Cession d'actifs)	ressources issues de la vente de vehicules	0	4.266.240.000	4.266.240.000
Total		0	4.266.240.000	4.266.240.000

Tableau 3: Conditions d'équilibre (cf article 5)

Libellé	Inscription budgétaire	Decret d'avance	Nouvelles inscriptions
Total des Ressources	0	4.266.240.000	4.266.240.000
Total des Dépenses	0	4.266.240.000	4.266.240.000
Solde	0	0	0